

Les 7 priorités du livre vert

1. **Créer un service public de l'orientation territorialisé (SPOT) :** Un service public de l'orientation, connecté à l'école mais pas dépendant de l'éducation nationale, doit être créé. Ce service public, associant la région, l'État et les partenaires sociaux, au niveau des territoires, doit être garant de droits pour les jeunes, il doit contribuer au décloisonnement • des filières, à la possibilité de réorientations, à la revalorisation de filières professionnelles et techniques. Le service public de l'orientation doit assurer la convergence et le développement des outils d'information en ligne et de conseil par téléphone ; il doit aussi animer un réseau de lieux d'accueil donnant accès à toutes les formations disponibles à l'ensemble des élèves ou des jeunes dans un parcours d'accompagnement.
2. **Prendre en charge tous les jeunes jusqu'à 18 ans, et non plus jusqu'à 16 ans.** Jusqu'à 18 ans, les jeunes devraient avoir l'obligation de se former ou, éventuellement, de préparer leur entrée dans la vie active, contrepartie d'une obligation de former et d'accompagner pour la collectivité publique.
3. **Développer et diversifier la formation par alternance.** En doublant les contrats en alternance d'ici 2015, l'insertion professionnelle des jeunes sera accélérée et davantage de jeunes auront des ressources pendant leur formation,
4. **Interdire les stages hors cursus.** L'interdiction des stages hors cursus implique de changer la législation, mais surtout d'assurer réflexivité de ce changement au sein des universités. Il conviendra de suivre son application en définissant un référentiel de signature de convention de stages par les universités, applicable dès la rentrée 2009.
5. **Construire un parcours de formation initiale qui valorise les talents.** De l'école primaire à l'enseignement supérieur, aux moments clés de l'orientation, devra être organisée, autour d'un « livret de compétences », la prise en compte des capacités des élèves, dans le cadre d'un partenariat entre l'Éducation nationale, les Centres de Formation des Apprentis et les organismes de formation, l'éducation populaire, les établissements culturels, tels que les conservatoires de musique, les réseaux associatifs et les mouvements de jeunesse.
6. **Favoriser la transmission inter générationnelle au sein de l'entreprise,** Les partenaires sociaux pourraient mettre en place une convention de transmission inter générationnelle, permettant le financement d'une indemnité de tutorat à hauteur de 25 % du salaire, dans le cas d'embauché d'un jeune, destiné à remplacer un départ à la retraite.
7. **Créer un service civique.** Un service civique devrait être créé, avec l'ambition de pouvoir le faire monter en charge par étapes, sans exclure a priori sa généralisation à terme.

>> [Téléchargez le livre vert](#)